



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 89545

Texte de la question

M. Arnaud Richard attire l'attention de M. le Premier ministre sur la question des accidents de la vie courante. Au cours de ces derniers mois, de nombreuses associations et fédérations représentant les domaines concernés par ce fléau, parmi lesquelles l'Union nationale des familles, se sont regroupées au sein d'un Collectif inter-associatif de lutte contre les accidents de la vie courante afin de soutenir la demande d'accorder pour 2011 le label de grande cause nationale à la lutte contre ces accidents. Chaque année 11 millions d'accidents domestiques provoquent près de 20 000 décès et 4,5 millions de blessés alors que ces accidents et les drames qu'ils entraînent pourraient être évités par une meilleure prévention. Ce projet de grande cause nationale est d'ailleurs soutenu par plusieurs ministères et par la Commission nationale de la sécurité des consommateurs. Il lui demande de lui indiquer si la candidature de ce dossier pourra être retenue comme grande cause nationale en 2011.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité attirer l'attention du Premier ministre sur la démarche d'un collectif d'associations engagé dans la lutte contre les accidents de la vie courante qui a fait part de son souhait d'être candidat pour l'attribution du label « Grande cause nationale » pour 2011. La procédure d'attribution des labels « Grande cause nationale » et « Campagne d'intérêt général » 2011 a été lancée officiellement le 22 septembre avec la publication d'un communiqué, disponible sur le site gouvernement.fr. Les associations et collectifs intéressés disposent d'un délai d'un mois à compter de cette date pour déposer leur dossier de candidature auprès du service d'information du Gouvernement, qui procédera à l'instruction des dossiers avant attribution du label. Le Gouvernement est naturellement attentif à cette initiative qui vise à réduire le nombre de décès et de blessés, trop nombreux encore. L'État s'est d'ailleurs déjà mobilisé par le passé en organisant des campagnes de communication visant à mieux informer nos concitoyens, afin d'éviter ces accidents qui ont parfois des conséquences dramatiques. Le Premier ministre a également pris bonne note des propositions opérationnelles formulées par le collectif initiateur de la démarche pour amplifier cette mobilisation. Il a demandé l'examen de ces propositions par les ministères concernés.

Données clés

Auteur : [M. Arnaud Richard](#)

Circonscription : Yvelines (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89545

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 septembre 2010, page 10459

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 11963